

Rencontre régionale gestionnaires d'espaces naturels littoraux – Bretagne
Rivages de France – Locmariaquer 24 janvier 2023

Fréquentation des sites naturels littoraux et lacustres

définitions, historique, évolution

Jérôme Piriou

Maître de conférences en géographie

Université d'Angers

ESTHUA Faculté de tourisme, culture et hospitalité

Laboratoire Espaces et Sociétés (UMR 6590 CNRS)

jerome.piriou@univ-angers.fr



UA' ESTHUA
FACULTÉ DE TOURISME,
CULTURE ET HOSPITALITÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS



Fréquentation des sites naturels littoraux et lacustres

> Contexte de la recherche

- Programme de recherche IMTERPED 2016-2021

> La fréquentation, de qui parlons-nous ?

- Co-présence des usagers sur le littoral
- Aménagement et mise en sécurité

> Quel équilibre entre fréquentation et protection ?

- La surfréquentation en question
- Un regard sur la Nature à organiser
- Vers une régulation de l'accès aux sites ?

Contexte de la recherche

Fondation
de
France

LES IMPACTS TERRITORIAUX DES LOISIRS PÉDESTRES SUR LE LITTORAL : INNOVATIONS, CHANGEMENTS ET TRANSFORMATIONS DES USAGES 2016-2019 (2021)

- Baie de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor)
- Presqu'île de Quiberon (Morbihan)
- Île de Ré (Charente-Maritime)
- Rive française du lac Léman (Haute-Savoie)
- Corniche de l'Estérel (Var)



Contexte de la recherche

LES IMPACTS TERRITORIAUX DES LOISIRS PÉDESTRES SUR LE LITTORAL : INNOVATIONS, CHANGEMENTS ET TRANSFORMATIONS DES USAGES

- Période : 2016-2019 (2021)
- Financier : Fondation de France (appel à projets « Quels littoraux pour demain 2015 » ?)
- Budget : 146 445,89 €
- Laboratoires impliqués : VIPS² et APP (Rennes 2) CEREGE (La Rochelle) ESO (Angers), IGD (Lausanne)
- Nombre de chercheurs impliqués : 13 chercheurs + 1 post-doctorat
- Disciplines : histoire, sociologie, sciences de gestion, sciences juridiques, géographie, science politique, arts plastiques
- Partenaires : École Nationale de Voile et des Sports Nautiques, Comité Bretagne de la FFRP, Agence Française pour la Biodiversité, Rando Accueil

Contexte de la recherche

LES IMPACTS TERRITORIAUX DES LOISIRS PÉDESTRES SUR LE LITTORAL : INNOVATIONS, CHANGEMENTS ET TRANSFORMATIONS DES USAGES

- Analyse de l'émergence et du développement d'un **marché autour des pratiques pédestres** sur les espaces littoraux
- Analyse de la **gouvernance** et des **politiques d'aménagement** du littoral pour les activités pédestres
- Analyse des effets de l'**innovation** et les **transformations des usages**

La fréquentation, de qui parlons-nous ?

- Co-présence des usagers sur le littoral
- Aménagement et mise en sécurité

La fréquentation, de qui parlons-nous ? Co-présence des usagers sur le littoral

- Fin 19e s. et début 20e s. : **désir de rivages** et diffusion sur la côte.
- Nécessité d'**aménagement** et de mise en sécurité des usagers (pouvoir de police du maire).
- Co-présence : « rassemblement et agrégation en un même lieu de réalités sociales distinctes » (Lussault, 2003).
- Or, ce n'est pas la **co-présence qui interroge** mais son **intensité** qui demande sa **structuration dans l'espace** et sa **régulation**

1957



La fréquentation, de qui parlons-nous ?

Co-présence des usagers sur le littoral

- début des années 1960 : les pouvoirs publics mènent une politique visant à **promouvoir le libre accès des piétons au rivage de la mer.**
- 1975 : création du Conservatoire du littoral
- 1974 - 1977 : premiers inventaires via le PDIPR (**Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**)
- La loi 76-1285 du 31 décembre 1976, concernant **une Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral** : assurer un libre accès de tous à la mer, dans un souci démocratique (Prieur, 2012).



La fréquentation, de qui parlons-nous ? Co-présence des usagers sur le littoral

Un usage selon de multiples intentions :

- Promenade
- pêche à pied, sport
- accès à la plage, à la mer
- accès professionnels (ostréiculture, mytiliculture, etc.)
- circulation à vélo (transgression sur le sentier)

Des situations préoccupantes liées aux multiples usages

- Création de sentes sur des espaces dunaires
- Vandalisme des équipements
- Accidentologie liée à des traversées de pistes cyclables



Croisement piste cyclable et itinéraire piéton Secteur Plage Nord, Rivdeux-Plage © J. Piriou avril 2017



Monofil sectionné et sente sur la Dune des Gouillauds, Le Bois-Plage-en-Ré © J. Piriou, mai 2018

La fréquentation, de qui parlons-nous ?

Aménagement et mise en sécurité

Une adaptation des politiques d'aménagement :

- **Rendre accessible** la frange littorale
- Assurer une **continuité dans l'acquisition foncière**
- **Canaliser les flux** et **limiter l'accès** à certains usages

- L'État (et ses D.D.T.M.) garant de la **servitude de passage des piétons le long du littoral** malgré une application disparate

- Conservatoire du Littoral : **acquisitions foncières** et **accueil du public** (fortes fréquentations, et dispositif de gestion et de préservation)

- **Coordination** avec les communes, les EPCI et les départements au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles



Site de la Ville Berneuf
Pléneuf Val André © J. Piriou, juin 2018



Site du Conservatoire du littoral
Saint-Pierre Quiberon © Y. Rech, juin 2018

La fréquentation, de qui parlons-nous ? Aménagement et mise en sécurité

- Loi NOTRe (2015) : **élargissement du périmètre et transferts de compétences** communales aux EPCI

- **Compétences partagées** (tourisme, environnement):
commune, EPCI et département

- **Responsabilité** de la commune (entretien et sécurité)

- Rôle du **classement en Réserve Naturelle Nationale/Régionale**
dans la sensibilisation du public

- **Restructuration de l'action publique** et nouvelle
articulation des acteurs

Le début d'une transition territoriale et touristique?



Site de Boutdeville à Languieux, © J. Piriou, mai 2017



Côte Sauvage, Saint-Pierre Quiberon © Y. Rech, juin 2018

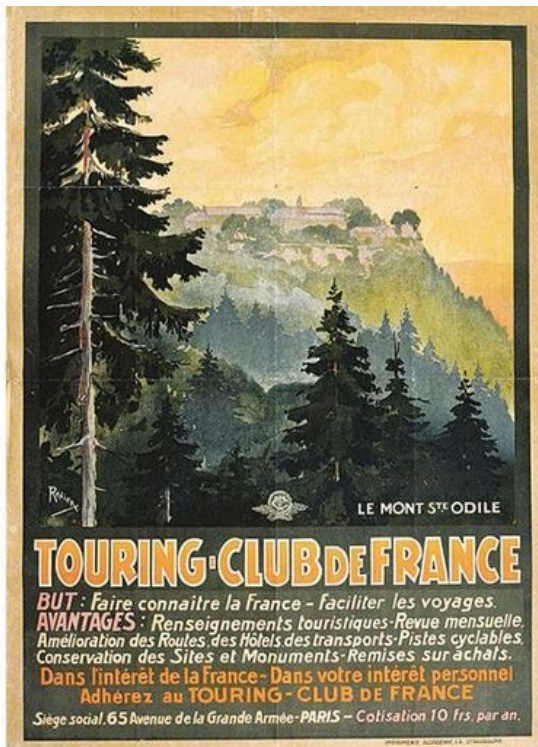
Quel équilibre entre fréquentation et protection ?

- La surfréquentation en question
- Un regard sur la Nature à organiser
- Vers une régulation de l'accès ?

Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

La surfréquentation en question

1920



- Le **tourisme** à l'origine de **protection** et de la **transformation de territoires** (Touring Club de France, Club Alpin Français, Syndicats d'initiatives)
- Rôle majeur dans l'**institutionnalisation** de **règles de protection** des **espaces naturels** (Boyer, 2000; Gauchon, 2002)
- Critique du tourisme comme « activité consommatrice » d'espaces et **perturbatrice** pour les **écosystèmes naturels**
 - augmentation de fréquentation de sites naturels « hauts lieux »
 - dégradation des espaces fragiles (Deprest, 1997, Mounet et al., 2000)

Quel équilibre entre fréquentation et préservation ? La surfréquentation en question

- **Concurrence accrue des destinations**, difficultés à anticiper les changements (Vlès, 2014)
- Nouvelles attentes et pratiques des clientèles, **plus respectueux de l'environnement**, un tourisme responsable, un « slow » tourisme (Lequin, 2011; Lebreton, 2020)
- Recherche d'une **meilleure articulation** entre la **gestion des flux**, leurs **retombées** et la **nécessaire ouverture** aux publics (Chadenas et al., 2020)
- Depuis les années 1980 : + 2000 documents publiés dans le monde sur la « **surfréquentation** » des sites et la **capacité d'accueil** (Stankey et al., 1990)

Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

La surfréquentation en question

5 points admis par les chercheurs :

1. Il n'y a **pas de calcul mécanique** d'une « **capacité de charge** »

⇒ toute utilisation par un visiteur produit des changements environnementaux.

2. Il n'y a **pas de cause à effet linéaires ou proportionnelles** entre une **forte quantité d'utilisation** et les **impacts**.

⇒ de faibles pratiques équestres impactent plus qu'un usage très important d'un même sentier par des randonneurs piétons

3. La « **capacité de charge** » est un **concept produit par un jugement de valeur**

⇒ ce n'est pas un pur produit mécanique entre rapport de fréquentation et les ressources naturelles, il y a une **intervention politique**

Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

La surfréquentation en question

4. La connaissance de la « capacité de charge » **ne permet pas de déterminer à elle seule ce qu'il faut faire pour garder un équilibre** entre **protection des sites** et **usage des visiteurs** (maximisation des retombées).

5. Pour de nombreux acteurs, **le changement est inacceptable**

⇒ mais prise de conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par les visiteurs

Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

Un regard sur la Nature à organiser

- Déplacement vers un « monument naturel » **expression d'un désir de nature « sauvage », « vierge »** (Pickel, 2014)
- Pour autant, un **besoin de sécurité**, de **bonnes conditions d'accès**, d'**entretien**, de propreté (Vlès et al., 2016)
- Recherche d'**aménagement légers**, intégrés au paysage
- Recherche d'« **espaces publics de nature** » par analogie à des « espaces publics urbains »
- Bien commun naturel : **ressource à la fois matérielle et immatérielle** concourent, par la valorisation, à la **transition des territoires** (mobilités, énergétiques, etc.)



Quel équilibre entre fréquentation et préservation ? Vers une régulation de l'accès ?



Stationnement des véhicules au pied du sémaphore de la Pointe du Raz en 1930, source : Commune de Plogoff, site web de la commune, consulté le 01.11.2015, URL : <http://www.plogoff-pointeduraz.com/patrimoine/histoire>



- L'État intervient pour favoriser la **restauration de sites** et inciter la mise en place d'une **politique locale de gestion des flux**
- Cas de la **Pointe du Raz** (Vourc'h, 1999; Girard, 2018)
 - 1909 : hôtels construits, restaurants, commerces souvenirs et les voitures se stationnent au bout de la pointe
 - 1958 : Classement de 72 ha pour protéger
 - 1975 : projet de centrale nucléaire, abandonné en 1981
 - 1991: création d'un syndicat mixte pour l'aménagement et la protection
 - 1993 : Opération Grand Site (démolition parkings et bâtiments, reconstruction, revégétalisation, nouveaux aménagements parkings, sentiers)

Aujourd'hui 800 000 visiteurs par an

Quel équilibre entre fréquentation et préservation ? Vers une régulation de l'accès ?

Une loi « hyper-fréquentation » (loi climat et résilience): offrir aux maires ou aux préfets des dispositions juridiques pour **réguler la fréquentation** (juillet 2021)

Article L. 360-1 du Code de l'Environnement dispose que :

« **L'accès et la circulation** des personnes, des véhicules et des animaux domestiques peuvent être **réglementés ou interdits**, par arrêté motivé, dès lors que cet accès est de nature à **compromettre soit leur protection ou la mise en valeur** à des fins écologiques, agricoles, forestières, esthétiques, paysagères ou touristiques, soit la protection des espèces animales ou végétales »

Cas de Port-Cros : Passage de 10 000 à 6 000 visiteurs/jour



Source : Parc National Port Cros 26/07/2021

Réflexion : la fréquentation est-elle un problème ?

La fréquentation doit faire l'objet d'une lecture par la co-présence sur le littoral avec une double logique :

- Assurer un **maintien d'une qualité environnementale** de l'espace promu
- Essayer d'inscrire des **usages sur des itinéraires/espaces dédiés** à certaines pratiques
- L'aménagement permet de limiter l'accès à certains usages et de restreindre toute diffusion :
- **l'itinéraire proposé pour cheminer doit être pensé** : nécessité d'une projection dans le temps et dans l'espace (risques liés à l'érosion...)
- Enchevêtrement de politiques publiques et compétences de multiples acteurs :
- **nécessité de coordination** entre les services tourisme/environnement malgré des superpositions de réglementations
- nécessité d'un alignement afin de **garantir une lisibilité pour les usagers**

Publications récentes

Piriou, J. (2022). **Le sentier du littoral : une trace linéaire de l'adaptation des territoires touristiques.** *Géocarrefour*, n°95/2 | 2021, DOI : 10.4000/geocarrefour.17837

Piriou, J., Rimaud, M.-N. (2022). **La pratique pédestre récréative sur le sentier du littoral : enjeux et processus d'une organisation spatiale pour les acteurs publics.** *Loisir et Société / Society & Leisure*, vol. 45 (1), 51-62

Piriou, J., Rech, Y., Clivaz, C. (2020). **Gestion du sentier littoral par les EPCI.** *Juristourisme*, Dalloz, n°234, 10/2020, 23-26

Rech, Y., Attali, M., Paget, E., Piriou, J. (dir.) (2022) **Les loisirs pédestres sur les territoires littoraux. Enjeux sociaux, politiques et socio-économiques.** Reims : Éditions et presses universitaires de Reims. (ISBN 978-2-37496-162-0) →

Rech, Y., Piriou, J., Clivaz, C. (2023). **L'aménagement d'un sentier lacustre comme révélateur de luttes locales pour l'accès à un bien commun. Le cas de la rive française du lac Léman.** *Espaces & Sociétés*, à paraître





univ-angers.fr



AGILITATEURS
université
angers